

Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire – Réunion du 26 novembre 2014 – Procès-Verbal

Sont présents : C. Jossart (bourgmestre) – J.-M. Thiry (échevin) – Q. Gillet et I. Lamfalussy (administration communale de Chastre) – R. Colson (conservateur et responsable des travaux) – M. Flahaut et C. Gille (Chercha) – A. Debauche et M. Salien (riveraines).

Vieux cimetière de Chastre : conservation des tombes

Dans le cadre du réaménagement du Vieux cimetière de Chastre, M. Flahaut s'interroge : quelles tombes peuvent disparaître ? Doit-on conserver les tombes fleuries ? Un autre critère doit-il entrer en compte ? Le Bourgmestre, M. Jossart, rappelle que les familles peuvent prolonger les concessions.

A la Toussaint, une vingtaine de tombes ont été fleuries, ce qui n'est pas négligeable. Il reste environ onze mois aux familles pour réagir suite à l'affichage des tombes : d'ici-là, la commune ne peut donc pas agir.

Le Vieux cimetière compte actuellement environ quatre-vingt tombes. Si vingt d'entre elles doivent être conservées car les familles ont financé une prolongation de la concession, il en resterait donc une soixantaine, dont peu ont une grande valeur patrimoniale. Cependant, M. Flahaut suggère d'en garder plus : en particulier, il pourrait être intéressant de conserver l'allée centrale du cimetière, et ce même si les tombes présentes ont une valeur esthétique mineure. De la sorte, les lieux conserveraient une allure de cimetière.

M. Flahaut explique également que M. Saint-Amand aurait peut-être aimé que le cimetière possède une entrée un peu plus monumentale, côté église. Il conviendra de se pencher sur la question suite à la présentation des travaux de ses élèves.

Le relevé effectué par le Chercha pointe la présence de tombes de personnages locaux. Ainsi, on retrouve le long de l'église les tombes des nobles locaux. Autre exemple : à gauche en entrant depuis la drève est enterrée une ancienne directrice de l'école des filles du village. Une proposition est émise : pourrait-on mettre dans une « belle » tombe la dépouille de quelqu'un de connu ? Historiquement, ce serait controversé.

Autre suggestion formulée par Mme Lamfalussy : pourrait-on déplacer les plus belles tombes le long de l'allée ? Déplacer des pierres sans déplacer les corps est délicat. M. Flahaut donne ainsi l'exemple d'Auguste Romain, mort déporté en 1917 : la pierre qui indique la présence de la dépouille d'un ancien combattant a-t-elle encore un sens, si cette dépouille ne se situe plus sous la pierre (déplacée) mais ailleurs dans le cimetière, ou encore si elle est placée dans un ossuaire ? La Commission s'accorde pour interroger M. Deflorenne, du Service Public de Wallonie, à ce sujet.

Vieux cimetière de Chastre : protection des ornements

M. Flahaut nous donne plusieurs exemples d'ornements qui ont disparu ces dernières années : ceux qui décoraient la stèle de la famille Debroux-Zebié, ou encore une tablette présente sur la tombe d'Auguste Romain. Dans le premier cas, il n'est pas impossible que la famille soit venue reprendre ces ornements, par crainte que ceux-ci disparaissent.

M. Thiry propose qu'en cas d'affichage d'une tombe, dans le cadre de la procédure de constat d'abandon, il soit précisé ce qu'il pourrait advenir de la tombe si celle-ci est reprise par la commune. En l'occurrence, les autorités communales émettent la volonté de conserver le Vieux cimetière de Chastre. De la sorte, les familles pourraient choisir entre reprendre les croix et ornements, ou accepter de les laisser à la commune qui se chargerait de les conserver.

M. Jossart rappelle que l'affichage se doit d'être succinct. En outre, dès qu'elles constatent qu'une tombe est affichée, les familles doivent entrer en contact avec la commune, laquelle peut donner plus d'informations quant à l'avenir de la tombe et du cimetière. Néanmoins, on pourrait envisager qu'une information générale soit affichée à l'entrée du cimetière, dans la vitrine.

Les membres de la Commission suggèrent de questionner M. Deflorenne au sujet du contenu de l'affichage.

A côté des familles qui reprennent leurs biens, une préoccupation est soulevée : le vol dans les cimetières. Mme Salien propose de fermer la grille de l'entrée, côté drève. En effet, les voitures peuvent aisément circuler dans la drève et de la sorte accéder discrètement au cimetière. Les croix en fonte et autres décorations peuvent dès lors être rapidement déposée dans le coffre du véhicule par les voleurs. M. Flahaut nous donne une information supplémentaire : à la suite d'une petite enquête sur le net, il se trouve que le prix d'une croix en fonte sur eBay tourne autour de 300 – 400 € !

M. Flahaut suggère qu'en attendant la rénovation, les croix et autres pièces sujettes au vol puissent être conservées dans un cagibi appartenant à la commune. Et pourquoi ne pas demander à M. Deflorenne ce qu'il en est dans d'autres communes ?

Vieux cimetière de Chastre : collaboration avec l'ISIA

Mme Debauche s'interroge sur la date de présentation des travaux des étudiants de l'ISIA. M. Flahaut rappelle que l'échéance est fixée pour la fin de l'année 2014 : les présentations devraient avoir lieu au premier trimestre 2015. Il conviendra ensuite de constituer un jury, lequel remettra trois prix aux projets qu'il sélectionnera.

Accès des cimetières

L'accès aux cimetières de la commune va prochainement être modifié : à chaque entrée, la moitié de la barrière va être fermée. Les véhicules ne pourront plus entrer librement dans les cimetières. De la sorte, la commune espère éviter l'entrée sans autorisation des entrepreneurs, qui abîment parfois le cimetière lors de leur passage.

Le nouveau règlement, qui sera bientôt présenté au Conseil communal, prévoit d'ailleurs que l'accès des véhicules dans les cimetières ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable de la commune. L'administration sera alors informée des allées et venues, et un ouvrier communal se chargera d'ouvrir la grille d'entrée et de surveiller le cimetière.

Placement des vitrines

Mme Lamfalussy expose les actions entreprises quant au placement des vitrines aux entrées des cimetières communaux. Seul le Vieux cimetière de Chastre ne possède pas encore sa vitrine. La question qui se pose est de savoir où celle-ci doit être placée. Le mur près de l'église est proposé, bien qu'il nécessitera lui aussi une rénovation, et donc la vitrine devra être enlevée durant les travaux. M. Flahaut suggère de placer la vitrine sur ce mur, à l'intérieur du cimetière, à gauche de l'entrée.

De plus, Mme Lamfalussy présente aux membres de la Commission un exemplaire des documents qui ont été affichés dans les vitrines. Quant au Vieux cimetière de Chastre, il serait intéressant d'y placer des informations relatives à la future rénovation/réhabilitation des lieux. Mais ces informations devraient de préférence être affichées aux trois entrées du cimetière...

Enfin, Mme Lamfalussy suggère que des informations d'ordre touristique et patrimonial soient également affichées, dans la vitrine du Vieux cimetière. Pour ce faire, une collaboration avec le Chercha serait intéressante. La vitrine pourrait comporter une liste des noms des défunts qui sont enterrés dans le Vieux cimetière, avec un plan. Et pourquoi pas un lien vers le site internet du Chercha, grâce à un QR code ?

Tombes des anciens combattants : nettoyage et entretien

Le Bourgmestre informe la Commission qu'un produit nettoyant a été placé sur les tombes des anciens combattants, dans le cimetière de Blanmont. Il s'agit du même produit que celui utilisé pour l'entretien des tombes du cimetière français. Si les résultats sont satisfaisants, on pourra alors envisager d'utiliser ce produit pour les tombes des anciens combattants de toute la commune.

Certaines de ces tombes ont été dégradées avec le temps, et des lettres sont parfois manquantes. M. Jossart explique qu'en raison de leur caractère historique, il ne sera probablement pas possible de trop y toucher.

Expo 14-18 : bilan

M. Jossart fait le bilan de l'exposition consacrée à la première guerre mondiale : environ 250 personnes l'ont visitée, ainsi que 180 enfants provenant des écoles de la commune. On peut donc parler d'un beau succès.

Avis émis par la Commission le 25 septembre 2015

Plusieurs membres de la Commission aimeraient connaître la suite qui a été donnée à la motion adoptée lors de la réunion précédente. Pour rappel, la Commission a adopté à l'unanimité un avis favorable à la création d'une parcelle des étoiles dans l'ancien cimetière de Blanmont et à la transformation du Vieux cimetière de Chastre en cimetière cinéraire. Le Bourgmestre explique qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, et ce tant par le Collège que par le Conseil. La raison est la suivante : la pelouse de l'ancien cimetière de Blanmont étant fort grande, il n'est pas certain qu'on y mettra uniquement la parcelle des étoiles...

Pelouse d'honneur de Cortil-Noirmont : recherches du Chercha

M. Flahaut présente les résultats des recherches du Chercha quant à la pelouse d'honneur du cimetière de Cortil-Noirmont. Il apparaît qu'elle contient seize dépouilles d'anciens combattants de la Première guerre mondiale. Néanmoins, elle couvrirait au moins le double : en effet, y furent aussi enterrés jusque dans les années 90 des anciens combattants de la Seconde guerre mondiale.